



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le - 1 MARS 2016

Mesdames, Messieurs,

Vous avez exprimé, par l'intermédiaire de votre courrier du 20 janvier dernier, votre souhait d'une négociation en vue de la mise en place d'un dispositif de redistribution d'une partie des résultats consolidés du Groupe.

J'ai bien entendu, lors d'échanges que nous avons pu avoir à ce sujet, que vous placiez cette demande dans le cadre plus global de la vie sociale du Groupe et du souci d'y approfondir le dialogue social.

Comme vous, je suis attentif dans le contexte de réorganisations et de mobilisation des personnels que vous rappelez à juste titre, à la qualité des relations sociales et de l'accompagnement des salariés tout au long de leur parcours professionnel.

Je partage avec vous l'ambition de donner toujours davantage corps à la réalité sociale du Groupe, tout en prenant en compte la diversité de ses composantes et l'hétérogénéité de leurs modèles de développement économique. Il nous faut donc déterminer ceux des leviers et des champs de négociation ou de concertation qui peuvent le plus utilement contribuer à la cohésion du Groupe sans méconnaître les enjeux propres à chaque entité.

A cet égard, je ne peux que réaffirmer qu'un dispositif transversal de redistribution d'une partie des résultats ne me paraît pas constituer une réponse appropriée.

C'est en effet au niveau de l'Etablissement public et des filiales concernées que sont discutés les dispositifs d'intéressement ou de participation, au rythme des enjeux de performance et de développement de chacun, dans leur environnement concurrentiel propre. Je rappelle, à titre d'illustration, que le taux maximal de distribution de l'intéressement au sein de l'Etablissement public a été porté de 6,25 % à 6,75 % de la masse salariale à la faveur de l'accord d'intéressement 2015-2017, avec un palier dès la première année et une nouvelle montée en puissance du dispositif au titre de l'année 2016.

Dans la continuité de vos échanges avec le Directeur des ressources humaines du Groupe, je vous confirme en revanche que le développement de la mobilité et de l'action sociale au sein du Groupe me paraissent constituer des thématiques essentielles et propices à discussion avec vous.

S'agissant de la mobilité, je souhaite que celle-ci soit plus dynamique, qu'elle facilite la recherche et la valorisation des compétences et puisse, dans l'intérêt partagé des salariés et de toutes les entités du Groupe, offrir des perspectives de carrière diversifiées et valorisantes. La DRH du Groupe a déjà engagé, pour ce faire, une réflexion avec les filiales.

Dans le domaine de l'action sociale, des solutions facilitant l'équilibre entre vies professionnelle et personnelle doivent pouvoir être imaginées au travers des activités de la Mission sociale groupe.

C'est dans cet esprit que je vous invite à approfondir nos échanges pouvant aboutir, chaque fois que nécessaire, à un cadre négocié. Je demande au Directeur des Ressources Humaines du Groupe, en lien avec le réseau des filiales, de développer avec vous les initiatives et propositions utiles au cours des prochains mois.

Confiant dans notre capacité collective à renforcer la communauté de travail du Groupe, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

très cordialement,



Pierre-René Lemas